Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260320-D2026013B-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt mars, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué :

- le seize mars pour :

Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL

et le dix-sept mars pour M. Benjamin JOCHER conformément à l'article L.2121-11, considérant la démission de M. Bernard FRANCK-GUILLEMOT actée le 17 mars 2026, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Véronique NIGNOL Jean-Yves LE STUNFF – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO Anne GUYADER-GRANDVALET – David HALLAERT – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Yann WANES – Benjamin JOCHER – Aurélie MARTORELL

Laetitia LE CUNFF a donné pouvoir à Roger THOMAZO

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	**2026-013**

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 5 adjoints au maximum pour Bubry.

Il est proposé l'élection de **5** adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à **5** le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Bubry.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention : 3	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Loeizig RIVALAN

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY
56 (MORBIHAN)